



Frais de déplacement

Paris, le 2 janvier 2010

Depuis des mois les inspecteurs attendent d'être remboursés de frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice de leur métier.

De mauvaises excuses en faux-fuyants, les services concernés dans les rectorats et les inspections académiques repoussent, parfois en s'excusant, parfois avec mépris, les demandes réitérées présentées par les responsables académiques et départementaux du SI.EN-UNSA Education. Au niveau national, nos interlocuteurs nous renvoient systématiquement vers les gestionnaires du remboursement de ce type de frais que sont les recteurs.

A présent la coupe est pleine.

Le SI.EN appelle donc tous les inspecteurs à refuser de répondre à toute nouvelle convocation pour laquelle le remboursement des frais engendrés ne serait pas explicitement prévu en amont. Cette mesure concerne bien sûr toutes les réunions mises en place par les autorités départementales et académiques.

Pour toutes les réunions nationales, comme les séminaires interacadémiques organisés par la DGESCO, nous exigeons que les transports et hébergements soient organisés par les services rectoraux et qu'aucune avance de frais ne soit nécessaire pour les inspecteurs.

Cette consigne syndicale restera valable jusqu'à ce que l'intégralité des sommes dues ait été remboursée. A partir de ce moment, elle serait immédiatement réactivée si un nouveau retard se développait.

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général